

Le contexte

Le Grand Angoulême a instauré un Programme d'Intérêt Général (PIG). Il propose jusqu'en 2027 une aide financière complémentaire à l'ANAH pour les travaux d'économies d'énergie et d'adaptation, ainsi qu'un accompagnement technique et administratif assuré par notre association SOLiHA Charente. Cette démarche est conduite en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), et les 38 communes de l'Agglomération.

En pratique

Les bénéficiaires

sont les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale, ayant des revenus modestes ou très modestes (voir tableau «critères de ressources»)

Testez votre éligibilité
puis créez votre compte sur
monprojet.anah.gouv.fr

Les travaux

Les subventions mobilisables concernent des travaux portant sur :

> Une rénovation globale et performante permettant un saut de classe énergétique d'au moins 2 étiquettes après travaux

> L'adaptation d'un logement à une perte d'autonomie ou situation de handicap

> La rénovation d'un logement pour une accession à la propriété.

Les travaux d'amélioration énergétique doivent être réalisés par des professionnels RGE et ne doivent en aucun cas commencer avant l'accord des financeurs.

Les subventions

Elles sont calculées sur l'enveloppe HT des travaux éligibles :

> Plafonnée à 22 000€ HT pour des travaux d'adaptation du logement, avec un taux de subvention variant de 60% à 88 %,

> Plafonnée de 30 000€ HT (pour un saut de 2 étiquettes après travaux) à 40 000€ HT (pour un saut de 3 étiquettes et plus) pour des travaux d'amélioration énergétique, avec un taux de subvention variant de 60 à 77 %.

Ces aides financières s'adressent aux propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale et sont soumises à des conditions de ressources.

Les critères de ressources

Revenu fiscal de référence
(dernier avis d'imposition)

Nbre de personnes composant le ménage	Très Modeste	Modeste
1	17 173 €	22 015 €
2	25 115 €	32 197 €
3	30 206 €	38 719 €
4	35 285 €	45 234 €
5	40 388 €	51 775 €
Par personne supplémentaire	5 094 €	6 525 €

Les démarches pas à pas

SOLiHA Charente est mandaté pour vous accompagner dans vos projets : notre équipe vous informe sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique de votre logement, vous conseille, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

Pour tout renseignement veuillez contacter

GrandAngoulême Habitat

2 rue Jean Mermoz

ANGOULEME

05.86.07.20.66

grandangoulême.habitat@grandangoulême.fr

Des exemples concrets

Travaux d'amélioration énergétique

Un jeune couple, aux ressources modestes, souhaite faire des travaux d'amélioration énergétique de leur maison de 80 m² située sur Grand Angoulême. La maison est mitoyenne sur un côté et comprend 2 niveaux.

Les travaux envisagés portent sur :

- > Isolation partielle des murs par l'extérieur
- > Isolation des combles perdus
- > Pose d'une PAC air/eau
- > Remplacement des menuiseries
- > Pose d'une VMC hygroréglable

Ces travaux permettent un saut de 3 classes énergétiques (étiquette initiale F – étiquette après travaux C)

> Coût des travaux :	54 595 € TTC
> Montant des travaux éligibles :	40 000 € HT
Subvention Anah :	24 000 €
Subvention Grand Angoulême :	2 000 €
> Total des subventions :	26 000 €
> Reste à charge :	28 595 €
	(48% de subvention)

Un couple avec 2 enfants, aux ressources très modestes, souhaite faire des travaux d'amélioration énergétique de leur maison de 102 m². Il s'agit d'une maison de Ville sur 3 niveaux avec cave, mitoyenne sur 2 côtés, située sur Grand Angoulême.

Les travaux envisagés portent sur :

- > Remplacement des menuiseries simple vitrage
- > Mise en place d'une PAC air/eau à la place d'une vieille chaudière gaz
- > Isolation plancher sur cave et sous toiture
- > Installation d'un poêle à bois
- > Pose d'une VMC hygroréglable

Ces travaux permettent un saut de 3 classes énergétiques (étiquette initiale E – étiquette après travaux B)

> Coût des travaux :	52 082 € TTC
> Montant des travaux éligibles :	40 000 € HT
Subvention Anah :	32 000 €
Subvention du Département :	3 000 €
Subvention Grand Angoulême :	2 000 €
> Total des subventions :	37 000 €
> Reste à charge :	15 082 €
	(71% de subvention)

Travaux d'adaptation pour le maintien à domicile d'une personne âgée

Propriétaires âgés de 73 et 75 ans aux ressources très modestes habitant sur Grand Angoulême :

> **Etat des lieux :** Maison de plain-pied avec sous-sol. Les propriétaires ont des problèmes de santé rendant de plus en plus difficile et dangereux l'accès à la baignoire, ou l'accès au sous-sol.

> **Projet de travaux :** installation d'une douche avec receveur antidérapant et extra plat, siège de douche avec pied de renfort au sol et barres d'appuis. Pose d'un meuble vasque suspendu permettant l'installation du lave-linge, actuellement situé au sous-sol.

> Coût des travaux :	11 831 € TTC
Subvention Anah :	7 528 €
Subvention Département :	2 150 €
Subvention Grand Angoulême :	1 075 €
> Total des subventions :	10 753 €
> Reste à charge :	1 078 €
	(90% de subvention)

Propriétaire de 81 ans aux ressources modestes dont le logement est situé sur Grand Angoulême :

> **Etat des lieux :** Logement présentant les pièces de vie au RDC et chambre et salle d'eau adaptée à l'étage. Le propriétaire a de grandes difficultés pour utiliser l'escalier

> **Projet de travaux :** Pose d'un monte-escalier.

> Coût des travaux :	19 212 € TTC
subvention Anah :	9 390 €
Subvention Grand Angoulême :	1 878 €
> Total des subventions :	11 268 €
> Reste à charge :	7 944 €
	(59 % de subvention)